

**Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024**

D.11.24.104

Référence : **11 2024 12**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant qu'au début de chaque séance, le conseil d'arrondissement nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Monsieur Grégory MOREAU est nommé afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

-*-

Nombre de votants : 27 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024**

D.11.24.105

Référence : **11 2024 14**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-12 ;

Considérant la transmission aux élu·e·s du 11^e arrondissement d'un projet de délibération moins de cinq jours francs avant la date du Conseil d'arrondissement ;

Considérant qu'il y a lieu dès lors de mettre en œuvre la procédure d'urgence prévue par l'article susmentionné ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné à l'examen du projet de délibération 11202415 figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

-*-

Nombre de votants : 27 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024**

D.11.24.106

Référence : **11 2024 15**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-8 L.2511-25 et L.2511-25-1,

Vu la délibération 1120210 fixant le nombre d'adjoints au Maire du 11^e arrondissement à 12, adoptée par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du 11 juillet 2020 ;

Vu la démission de Mme Emma RAFOWICZ de ses fonctions d'adjointe au Maire, acceptée par le Préfet le 13 juin 2024 ;

Vu l'invitation de M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages pour cette élection ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

Vu la candidature de Mme Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Mme Nadine BLANCHARD, Conseillère d'arrondissement, est élue à la majorité absolue, adjointe au Maire du 11^e arrondissement.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Bulletins blancs et nuls	3
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	14

Mme Nadine BLANCHARD, Conseillère d'arrondissement, a obtenu 24 voix.

**Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024**

D.11.24.107

Référence : **11202413**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511- 45 ;

Vu le compte administratif 2023 de l'état spécial du 11^e arrondissement ;

Vu la délibération n° 11202323 du Conseil d'arrondissement en date du 7 novembre 2023 adoptant le budget primitif de l'état spécial pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération 2023 DFA 58 du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023, relative à l'approbation du montant de la dotation des états spéciaux des arrondissements pour le Budget Primitif 2024 ;

Vu la délibération 2024 DFA 25 du Conseil de Paris en date des 21, 22, 23 et 24 mai 2024 relative à l'approbation de la modification du montant de la dotation des états spéciaux d'arrondissement pour le Budget supplémentaire 2024 ;

Vu l'avis de la Commission prévue à l'article L 2511-45 qui s'est réunie le 22 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Monsieur le Maire du 11^e arrondissement propose d'adopter le budget supplémentaire 2024 de l'état spécial du 11^e arrondissement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport de Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le budget supplémentaire 2024 de l'état spécial du 11^e arrondissement, composé de recettes et de dépenses, est arrêté conformément aux états annexés à la présente délibération.

*

Nombre de votants : 25 dont 5 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX (3)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, Grégory MOREAU (25)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.108

Référence : **2024 DDCT 65**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le Contrat de Ville parisien 2024-2030 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 65 relatif à l'autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le Contrat de Ville parisien 2024-2030.

*

Nombre de votants : 25 dont 5 ayant donné pouvoir
Abstention : groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.109

Référence : **2024 DDCT 100**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 100 relatif à l'adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030.

-*-

Nombre de votants : 25 dont 5 ayant donné pouvoir
Abstention : groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.110

Référence : **2024 DDCT 4**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (75.650 euros) à 27 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires du 11^e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 4 relatif à l'attribution de subventions (75.650 euros) à 27 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires du 11^e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville.

-*-

Nombre de votants : 24 dont 4 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : Jean-Pierre CORSIA, Dominique KIELEMOËS, Joëlle MOREL.

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.111

Référence : **2024 DDCT 64**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (90.000 euros) à 6 associations dans le cadre de l'appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2024 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 64 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (90.000 euros) à 6 associations dans le cadre de l'appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2024.

._*_

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

._*_

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.112

Référence : **2024 DDCT 122**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (672.450 euros) à 39 associations des quartiers populaires pour la réalisation de 88 actions et signature de conventions pluriannuelles d'objectifs ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 122 relatif à l'attribution de subventions (672.450 euros) à 39 associations des quartiers populaires pour la réalisation de 88 actions et signature de conventions pluriannuelles d'objectifs.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.113

Référence : **2024 DDCT 123**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (59.000 euros) à 10 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du Budget Participatif 2025 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre CORSIA ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 123 relatif à l'attribution de subventions (59.000 euros) à 10 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du Budget Participatif 2025.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.114

Référence : **2024 DDCT 39**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif au dépôt de candidature de la Ville de Paris pour le projet Réseau EIF-FEL 4 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 39 relatif au dépôt de candidature de la Ville de Paris pour le projet Réseau EIF-FEL 4 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) du Ministère de l'Intérieur.

*

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.115

Référence : **2024 DDCT 82**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (17.750 euros) à 11 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 11^e arrondissement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 82 relatif à l'attribution de subventions (17.750 euros) à 11 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 11^e arrondissement.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.116

Référence : **2024 DPMP 3**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (40.000 euros) et signature de conventions avec 21 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la Ville ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nour DURAND-RAUCHER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DPMP 3 relatif à l'attribution de subventions (40.000 euros) et signature de conventions avec 21 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la Ville.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.117

Référence : **2024 DEVE 38**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (50.000 euros) à 6 associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Grégory MOREAU ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DEVE 38 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (50.000 euros) à 6 associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.118

Référence : **2024 DEVE 47**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (76.000 euros) à 10 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Grégory MOREAU ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DEVE 47 relatif à l'attribution de subventions (76.000 euros) à 10 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.

*

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.119

Référence : **2024 DEVE 48**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (54.000 euros) à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement de personnes en situation de précarité alimentaire vers une alimentation durable ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Grégory MOREAU ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DEVE 48 relatif à l'attribution de subventions (54.000 euros) à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement de personnes en situation de précarité alimentaire vers une alimentation durable.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.120

Référence : **2024 DEVE 54**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (25.665 euros) à 7 associations pour soutenir des actions en faveur d'un jardinage participatif inclusif, solidaire et facteur de bien-être ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Florent HUBERT ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DEVE 54 relatif à l'attribution de subventions (25.665 euros) à 7 associations pour soutenir des actions en faveur d'un jardinage participatif inclusif, solidaire et facteur de bien-être.

*

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.121

Référence : **2024 DEVE 14**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la dénomination « Square Dominique Bernard » attribuée au square situé 1 boulevard Jules Ferry (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DEVE 14 relatif à la dénomination « Square Dominique Bernard » attribuée au square situé 1 boulevard Jules Ferry (11e).

*

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.122

Référence : **2024 DVD 52**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (277.000 euros en fonctionnement et 177.500 euros en investissement) à 20 associations participant aux objectifs du Plan Vélo et du projet « Faciliter les déplacements à vélo » voté dans le cadre du Budget Participatif ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DVD 52 relatif à l'attribution de subventions (277.000 euros en fonctionnement et 177.500 euros en investissement) à 20 associations participant aux objectifs du Plan Vélo et du projet « Faciliter les déplacements à vélo » voté dans le cadre du Budget Participatif.

*

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.123

Référence : **2024 DVD 53**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (31.000 euros) à 8 associations pour leurs actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DVD 53 relatif à l'attribution de subventions (31.000 euros) à 8 associations pour leurs actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! ».

*

Nombre de votants : 25 dont 5 ayant donné pouvoir
Abstention : groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.124

Référence : **2024 DSP 30**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (177.020 euros) et signature d'un avenant avec l'association LIRE pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, Relais Petite Enfance et quartiers Politique de la Ville ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSP 30 relatif à l'attribution de subventions (177.020 euros) et signature d'un avenant avec l'association LIRE pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, Relais Petite Enfance et quartiers Politique de la Ville.

*

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.125

Référence : **2024 DSP 32**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (476.000 euros) à des dispositifs de soutien psycho-social à des femmes enceintes ou jeunes mères, gérés par l'association Ambroise Croizat (Bluets) et la Fondation Œuvre Croix Saint-Simon (Hôpital Mère-Enfant de l'Est Parisien) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSP 32 relatif à l'attribution de subventions (476.000 euros) à des dispositifs de soutien psycho-social à des femmes enceintes ou jeunes mères, gérés par l'association Ambroise Croizat (Bluets) et la Fondation Œuvre Croix Saint-Simon (Hôpital Mère-Enfant de l'Est Parisien).

-*-

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.126

Référence : **2024 DFPE 21**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (125.211 euros) et signature d'un avenant n° 4, subvention (6.790 euros) et signature de convention d'investissement avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale située 10 impasse Delépine (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 21 relatif à l'attribution de subventions (125.211 euros) et signature d'un avenant n° 4, subvention (6.790 euros) et signature de convention d'investissement avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale située 10 impasse Delépine (11^e).

-*-

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.127

Référence : **2024 DFPE 31**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (200.950 euros) et signature d'un avenant n° 4 avec l'association Institutions Ganone Yad (4e) pour la crèche collective située 145 rue Saint Maur (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 31 relatif à l'attribution d'une subvention (200.950 euros) et signature d'un avenant n° 4 avec l'association Institutions Ganone Yad (4e) pour la crèche collective située 145 rue Saint Maur (11e).

-*-

Nombre de votants : 26 dont 4 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : Bénédicte DAGEVILLE

Contre : groupe Ecologiste du 11^e et Adrien TIBERTI (7)

Pour : groupe Paris 11 en commun, groupe Changer Paris, Grégory MOREAU, Guillaume POITOUX.

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.128

Référence : **2024 DFPE 32**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (165.152 euros) et signature d'un avenant n° 4 avec l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche (11e) pour la crèche collective située 40 rue de l'Orillon (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 32 relatif à l'attribution d'une subvention (165.152 euros) et avenant n° 4 avec l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche (11e) pour la crèche collective située 40 rue de l'Orillon (11e).

-*-

Nombre de votants : 26 dont 4 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : Bénédicte DAGEVILLE

Contre : groupe Ecologiste du 11^e et Adrien TIBERTI (7)

Pour : groupe Paris 11 en commun, groupe Changer Paris, Grégory MOREAU, Guillaume POITOUX.

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.129

Référence : **2024 DFPE 97**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (135.706 euros) et signature d'un avenant n°4 avec l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns sis 47 rue de la Roquette (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 97 relatif à l'attribution d'une subvention (135.706 euros) et signature d'un avenant n°4 avec l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns sis 47 rue de la Roquette (11e).

-*-

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.130

Référence : **2024 DFPE 143**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (51.172 euros) et signature d'une convention avec l'association Petit Concept (11e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes et rénovation pour la crèche située 18-20 rue de l'Orillon (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 143 relatif à l'attribution d'une subvention (51.172 euros) et signature d'une convention avec l'association Petit Concept (11e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes et rénovation pour la crèche située 18-20 rue de l'Orillon (11e).

*

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.131

Référence : **2024 DFPE 66**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (115.000 euros) à 6 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 66 relatif à l'attribution de subventions (115.000 euros) à 6 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité.

*

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.132

Référence : **2024 DFPE 115**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (436.500 euros), signature de conventions et avenants avec 10 associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale et pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 115 relatif à l'attribution de subventions (436.500 euros), signature de conventions et avenants avec 10 associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale et pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants.

*

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.133

Référence : **2024 DFPE 118**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (939.400 euros), signature de convention et avenants avec 15 associations pour le fonctionnement d'espaces ludiques, ludothèques et ludomouv citoyennes dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joséphine LANFRANCHI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 118 relatif à l'attribution de subventions (939.400 euros), signature de convention et avenants avec 15 associations pour le fonctionnement d'espaces ludiques, ludothèques et ludomouv citoyennes dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.134

Référence : **2024 DFPE 137**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (733.806 euros) et signature d'avenants avec 5 associations pour l'animation d'ateliers en direction des professionnels de l'accueil individuel dans les relais petite enfance (RPE) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 137 relatif à l'attribution de subventions (733.806 euros) et signature d'avenants avec 5 associations pour l'animation d'ateliers en direction des professionnels de l'accueil individuel dans les relais petite enfance (RPE).

-*-

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.135

Référence : **2024 DASCO 16**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (1.091.946 euros) et signature de conventions annuelles d'objectifs avec des associations pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 16 relatif à l'attribution de subventions (1.091.946 euros) et signature de conventions annuelles d'objectifs avec des associations pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

*

Nombre de votants : 27 dont 5 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : Patrick BLOCHE

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.136

Référence : **2024 DASCO 33**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions d'équipement (38.200 euros) et de subventions pour travaux (182.645 euros) à divers collèges publics parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 33 relatif à l'attribution de subventions d'équipement (38.200 euros) et de subventions pour travaux (182.645 euros) à divers collèges publics parisiens.

*

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.137

Référence : **2024 DASCO 67**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024 accordées gratuitement aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un établissement public local d'enseignement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 67 relatif à l'actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024 accordées gratuitement aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un établissement public local d'enseignement.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024**

D.11.24.138

Référence : **2024 DLH 89**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'un bail emphytéotique avec la RIVP dans le cadre de la location de l'immeuble situé 81 rue du Chemin Vert (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 89 relatif à la signature d'un bail emphytéotique avec la RIVP dans le cadre de la location de l'immeuble situé 81 rue du Chemin Vert (11e).

*

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX (3)

Pour : groupe Paris 11 en commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, Grégory MOREAU (25)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.139

Référence : **2024 DLH 124**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une aide en nature à l'Association du Quartier Saint-Bernard pour la mise à disposition de locaux situés 40 rue Saint Bernard (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 124 relatif à l'attribution d'une aide en nature à l'Association du Quartier Saint-Bernard pour la mise à disposition de locaux situés 40 rue Saint Bernard (11e).

-*-

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.140

Référence : **2024 DSOL 28**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (152.500 euros) à 16 associations, et signature de convention ou avenant avec 8 d'entre elles, pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 28 relatif à l'attribution de subventions (152.500 euros) à 16 associations, et signature de convention ou avenant avec 8 d'entre elles, pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

*

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.141

Référence : **2024 DSOL 29**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (79 000 euros) à 11 associations, et signature de convention ou avenant avec 3 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 29 relatif à l'attribution de subventions (79 000 euros) à 11 associations, et signature de convention ou avenant avec 3 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.142

Référence : **2024 DSOL 62**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation (3.439.084 euros) aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants-Dispositifs d'Appui à la Coordination (M2A-DAC) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 62 relatif à la participation (3.439.084 euros) aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants-Dispositifs d'Appui à la Coordination (M2A-DAC) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris.

-*_-

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*_-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.143

Référence : **2024 DSOL 84**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (5.500 euros) à 2 associations, et signature de convention avec l'une d'entre elles, pour leurs actions de renforcement du lien intergénérationnel ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 84 relatif à l'attribution de subventions (5.500 euros) à 2 associations, et signature de convention avec l'une d'entre elles, pour leurs actions de renforcement du lien intergénérationnel.

*

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.144

Référence : **2024 DSOL 75**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (455.400 euros) et signature de conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 75 relatif à l'attribution de subventions (455.400 euros) et signature de conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.145

Référence : **2024 DSOL 88**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (6.798.318 euros) et signature d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris pour leur fonctionnement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 88 relatif à l'attribution de subventions (6.798.318 euros) et signature d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris pour leur fonctionnement.

*

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.146

Référence : **2024 DSOL 106**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (187.800 euros) aux associations chargées de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nour DURAND-RAUCHER et Madame Joséphine LANFRANCHI;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 106 relatif à l'attribution de subventions (187.800 euros) aux associations chargées de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

.*_

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

.*_

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.147

Référence : **2024 DJS 80**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (255.000 euros), signature de conventions et avenants avec 61 associations de jeunesse au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joséphine LANFRANCHI et Madame Joëlle MOREL,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DJS 80 relatif à l'attribution de subventions (255.000 euros), signature de conventions et avenants avec 61 associations de jeunesse au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

*

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.148

Référence : **2024 DJS 82**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (279.000 euros), signature de conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse au titre de l'accès des jeunes à la culture ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joséphine LANFRANCHI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DJS 82 relatif à l'attribution de subventions (279.000 euros), signature de conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse au titre de l'accès des jeunes à la culture.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.149

Référence : **2024 DAE 2**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (100.000 euros) et signature de convention avec 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'Economie Sociale et Solidaire 2024 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique KIELEMOËS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 2 relatif à l'attribution de subventions (100.000 euros) et signature de convention avec 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'Economie Sociale et Solidaire 2024.

*

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.150

Référence : **2024 DAE 14**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (6.626.000 euros) et signature de conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 14 relatif à l'attribution de subventions (6.626.000 euros) et signature de conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi.

*

Nombre de votants : 24 dont 5 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : Jean-Pierre CORSIA, Dominique KIELEMOËS, Joëlle MOREL

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.151

Référence : **2024 DAE 19**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (914.500 euros) et signature de convention avec 22 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, et Accord de Consortium du projet Seine Nourricière ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Grégory MOREAU ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 19 relatif à l'attribution de subventions (914.500 euros) et signature de convention avec 22 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, et Accord de Consortium du projet Seine Nourricière.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.152

Référence : **2024 DAE 98**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (77.500 euros) à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 98 relatif à l'attribution de subventions (77.500 euros) à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

*

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.153

Référence : **2024 DPE 23**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (519.500 euros) et signature de conventions et d'avenants avec 18 structures œuvrant pour le réemploi ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Alexandre VISCONTINI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DPE 23 relatif à l'attribution de subventions (519.500 euros) et signature de conventions et d'avenants avec 18 structures œuvrant pour le réemploi.

*

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.154

Référence : **2024 DPE 26**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (41.600 euros) et signature de conventions avec 2 associations pour le soutien à la création de fresques sur les rideaux métalliques des commerces parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DPE 26 relatif à l'attribution de subventions (41.600 euros) et signature de conventions avec 2 associations pour le soutien à la création de fresques sur les rideaux métalliques des commerces parisiens.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.155

Référence : **2024 DAC 261**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (30.600 euros) à 17 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 261 relatif à l'attribution de subventions (30.600 euros) à 17 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

*

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir
Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.156

Référence : **2024 DAC 215**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de la dénomination Toni Morrison à la bibliothèque Parmentier (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN et Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 215 relatif à l'attribution de la dénomination Toni Morrison à la bibliothèque Parmentier (11e).

*

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.157

Référence : **2024 DAC 21**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (490.000 euros) et signature d'avenants à convention avec 2 structures de création et de diffusion de la danse ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 21 relatif à l'attribution de subventions (490.000 euros) et signature d'avenants à convention avec 2 structures de création et de diffusion de la danse.

*

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.158

Référence : **2024 DAC 25**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture hip hop ;

Vu l'exposé des motifs ,

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 25 relatif à l'attribution de subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture hip hop.

*

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.159

Référence : **2024 DAC 33**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (250.926 euros) et signature de conventions avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 33 relatif à l'attribution de subventions (250.926 euros) et signature de conventions avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP).

-*-

Nombre de votants : 26 dont 6 ayant donné pouvoir
Ne prend pas part au vote : Dominique KIELEMOËS

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.160

Référence : **2024 DAC 36**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (590.000 euros) et signature de convention et avenant avec 2 structures culturelles de spectacle vivant ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 36 relatif à l'attribution de subventions (590.000 euros) et signature de convention et avenant avec 2 structures culturelles de spectacle vivant.

*

Nombre de votants : 26 dont 6 ayant donné pouvoir
Ne prend pas part au vote : François VAUGLIN

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.161

Référence : **2024 DAC 123**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (35.000 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels et des pratiques artistiques amateurs ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 123 relatif à l'attribution de subventions (35.000 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels et des pratiques artistiques amateurs.

*

Nombre de votants : 27 dont 7 ayant donné pouvoir
Ne prend pas part au vote : Patrick BLOCHE

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.162

Référence : **2024 DAC 369**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (15.000 euros) à 7 associations au titre de l'action culturelle locale du 11^e arrondissement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 369 relatif à l'attribution de subventions (15.000 euros) à 7 associations au titre de l'action culturelle locale du 11^e arrondissement.

*

Nombre de votants : 27 dont 7 ayant donné pouvoir
Ne prend pas part au vote : Patrick BLOCHE

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.163

Référence : **2024 DAC 424**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (39.500 euros) à 9 formations chorales, à une fédération musicale et à une troupe de comédie musicale;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 424 relatif à l'attribution de subventions (39.500 euros) à 9 formations chorales, à une fédération musicale et à une troupe de comédie musicale.

*

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

**Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024**

D.11.24.164

Référence : **V 11202422**

Vœu relatif à la préservation de la devanture du magasin INOVA, 21 rue Saint Ambroise [groupe Ecologiste du 11e]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement, considérant que :

La richesse et l'identité du 11^e arrondissement sont liées fortement à la diversité des métiers de l'artisanat, à la création, à l'invention et à la fabrication des meubles et ses dérivés,

Notre arrondissement a la volonté de préserver ce patrimoine et de le faire connaître,

La structure intérieure comme la devanture du local situé au rez-de-chaussée au 21 rue Saint Ambroise ont été dessinés, conçus et construits de manière cohérente, dans des matériaux et des formes des années 1970,

Ce local était associé à l'activité de fabrication de mobilier de l'entreprise INOVA, sur structure acier et design, et était précurseur et spécialisé dans la fabrication de mobilier pour l'hôtellerie et pour les usages des particuliers,

Ce local a été pensé comme un des premiers showrooms à Paris,

La devanture a été créée en 1970 en inox, de formes arrondies, vitrine sans aucun montant apparent, entièrement vitrée, les poignées des portes sont 2C en acier, en extérieur et à l'intérieur,

Cette devanture pourra figurer dans un parcours de découverte des belles devantures des boutiques et ateliers d'artisan du 11^e ;

Sur le rapport de Madame Joëlle MOREL,

Sur proposition des élu.e.s du groupe Ecologiste du 11e ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris sollicite la Ministre de la culture et de la DRAC d'Ile-de-France afin que tous les moyens de protection soient étudiés afin de préserver le design extérieur de ce local exemplaire des années 1970.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024**

D.11.24.165

Référence : **V 11202423**

**Vœu relatif à l'amélioration de la démocratie locale par les votations citoyennes
[groupe Ecologiste du 11^e]**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le besoin de renforcer l'expérience démocratique à Paris et dans le 11^e ;

Considérant la volonté grandissante des Parisiennes et des Parisiens de participer à la vie et aux décisions dans leur ville ;

Considérant la création de collectifs ou d'associations locales qui se forment en opposition aux projets d'aménagement, qui engagent des recours juridiques, qui ont pour conséquence le plus souvent l'arrêt de tout dialogue ;

Considérant la nécessité de dialogue entre les instances élue.e.s, les instances de démocratie participatives et les différents conseils et assemblées mis en place par la Ville de Paris ;

Considérant la multiplicité des instances de démocratie locale et des dispositifs de démocratie participative à Paris avec des modes de fonctionnement propres, différents selon les arrondissements, et appelant à une meilleure articulation et fonctionnement pour plus de lisibilité ;

Considérant le processus novateur : la création d'une Assemblée citoyenne comprenant 100 membres en octobre 2021, qui participe à la construction des politiques publiques municipales à l'échelle de Paris ;

Considérant la possibilité pour ses membres de proposer des vœux et délibérations sur des sujets prioritaires définis et soumis au Conseil de Paris ;

Considérant le fait qu'il s'agit des seuls outils à leur disposition pour s'exprimer ;

Considérant l'existence d'un dispositif d'initiative pour les citoyen.ne.s de la Ville de Paris matérialisé par le dispositif "idées citoyennes" devant récolter 1500 soutiens en 6 mois, sans garantie que l'idée soit mise en oeuvre à la fin ;

Considérant le référendum d'initiative populaire effectif en Suisse sur la base de dépôts de pétitions ;

Considérant les deux votations organisées par la Maire de Paris concernant les trottinettes dites en "free-floating" et la dernière en date du 4 février 2024 sur la place des SUV dans la capitale, constituant un vote dit "participatif" afin de joindre les parisiennes et les parisiens à une prise de décision précise ;

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

Considérant néanmoins le succès relatif de ces votations en témoigne notamment le taux de participation bien en-deçà d'un vote ou d'une élection classique ;

Considérant la nécessité de permettre à chaque Parisienne et Parisien de donner son point de vue, de faire des propositions, et d'obtenir des réponses de la part de la municipalité ;

Considérant la méthode dite "Oregon" consistant à inclure les citoyen.ne.s avant les votations dans un processus délibératif ;

Considérant que cette méthode d'évaluation d'initiative par les citoyens" consiste en la possibilité de distribuer des informations plus compréhensibles aux citoyen.ne.s, par les citoyen.ne.s eux-mêmes afin de permettre des débats plus approfondis ;

Considérant que par cette méthode, un groupe de 20 à 24 citoyen.ne.s est tiré au sort avant chaque consultation afin d'examiner en détails les propositions soumises au vote, en veillant à ce que les membres de ce groupe représentent les différentes catégories de la société ;

Considérant que durant 5 jours, les personnes tirées au sort discutent de l'initiative qui sera soumise au vote, tout en rencontrant des parties prenantes directement concernées par l'enjeu du vote ;

Considérant qu'un rapport est ensuite produit avec les arguments qui ont poussé à décider de soutenir ou rejeter l'initiative soumise, rapport qui sera ensuite distribué à toutes les personnes inscrites sur la liste des votant.e.s ;

Considérant le fait que les modes de scrutin de type majoritaire conduisent à favoriser l'option qui suscite le plus d'engagement plutôt que celle qui répond à l'intérêt général ; qu'à l'inverse, les scrutins de type jugement majoritaire permettent de fédérer le plus grand nombre autour de l'intérêt général ;

Considérant la non-effectivité du droit de pétition à la Ville de Paris ;

Considérant que la possibilité de procéder à des scrutins en ligne est à même d'accroître ce taux de participation ;

Considérant que par ailleurs, le fait de regrouper les différentes votations au niveau de chaque arrondissement et au niveau parisien en un exercice annuel est également à même d'accroître le taux de participation ;

Considérant la possibilité d'adresser des pétitions au Sénat et à l'Assemblée nationale, et au Parlement européen ou de soutenir des pétitions déjà publiées ;

Considérant que les pétitions déposées à l'Assemblée nationale et au Sénat sont en ligne sur FranceConnect ;

Considérant l'existence de la plateforme decider.paris.fr visant à faciliter l'expression des citoyen.ne.s dans les démarches de concertations, consultations ou enquêtes menées par la Ville de Paris ;

**Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024**

Sur le rapport de Madame Joëlle MOREL,

Sur proposition des élu.e.s du groupe Ecologiste du 11^e ;

EMET LE VŒU :

- qu'un dispositif de droit de pétition renforcé soit mis en œuvre pour permettre à chaque parisienne et chaque parisien de proposer des thèmes à soumettre à la votation citoyenne, au niveau parisien ;
- que l'ensemble des propositions formulées fassent l'objet d'une publication sur le site *decider.paris*, pour recueillir le soutien, d'au moins 5% du corps électoral, nécessaire à leur examen par l'assemblée tirée au sort.
- que chaque votation parisienne soit précédée d'un travail au sein d'une assemblée tirée au sort, chargée d'évaluer les propositions citoyennes soulevant des questions d'intérêt général dans le périmètre de compétences de la Ville de Paris, de formuler les options à soumettre au vote et de rendre un avis citoyen sur le thème proposé, qui sera annexé au matériel de propagande et de vote ;
- que les travaux de cette assemblée soient financés, appuyés par les services de la Ville, et l'audition d'expert.es ;
- que le Conseil de Paris valide, après l'avis du Conseil d'arrondissement pour les propositions localisées, la liste des propositions qui sera soumise au vote ;
- que le corps électoral inclue non seulement les parisien.ne.s inscrit.es sur les listes électorales, mais également les résident.e.s étranger.es et les jeunes de 16 à 18 ans ;
- que les propositions fassent l'objet d'un scrutin de type jugement majoritaire, avec la possibilité de voter en ligne ou en présentiel ;
- que la Ville étudie la possibilité d'étendre les modalités de vote (nombre de bureaux de vote, amplitude horaire, vote en ligne sécurisé) ;
- que l'exercice de votation sur les sujets d'intérêt municipal fassent l'objet d'un exercice groupé une fois par an.

-*-

Nombre de votants : 27 dont 7 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Ecologiste du 11^e (5)

Contre : groupe Paris 11 en commun, groupe Communiste et Citoyen, groupe Changer Paris, Grégory MOREAU.

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.166

Référence : **V 11202424**

Vœu relatif à l'ouverture de nouveaux centres municipaux de santé
[groupes Communiste et Citoyen / Paris 11 en Commun]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que, selon l'Apur, 13,3% des Parisiennes et Parisiens sont sans suivi médical ou dentaire pris en charge par l'Assurance Maladie depuis au moins 2 ans ;

Considérant le lien fort établi, toujours selon l'Apur, entre situation de défaveur sociale et moindre recours aux soins et à certains dispositifs de prévention ;

Considérant que 5,6 % des parisiennes et parisiens habitent en QPV ;

Considérant la projection du Conseil national de l'Ordre des médecins qui prévoit, pour l'année 2024, 5628 départs en retraite ;

Considérant que Paris est le département français où les dépassements d'honoraires sont les plus élevés, avec un dépassement moyen à hauteur 29,2 euros ;

Considérant les inégalités d'accès à ces médecins suivant les arrondissements, les 18^e et 20^e arrondissements souffrant des plus faibles densités de généralistes et de spécialistes ;

Considérant que le quartier de Belleville Fontaine Au Roi accueille des populations précaires, et a une part d'habitant de nationalité étrangère importante (27% contre 14% à Paris et 20% dans les quartiers politique de la vie à Paris) ;

Considérant que cette situation conduit à des difficultés d'accès aux droits et aux soins ;

Considérant le projet de santé de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Morand qui souhaite travailler en lien avec la résidence ADOMA rue Desargues ;

Considérant que la Ville de Paris a 7 centres municipaux de santé ;

Considérant que ces équipements municipaux permettent de mener une politique municipale d'accès aux soins, de lutte contre le non recours, et de prévention ;

Considérant que les centres municipaux de santé donnent accès aux Parisiennes et Parisiens à une offre de soins de proximité, en secteur 1 permettant de construire des liens avec l'hôpital ;

Considérant que les établissements de santé municipaux sont éloignés du 11^e, notamment le CMS Belleville (Metro Télégraphe) ;

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

Considérant la proposition des élu·e·s du Groupe Communiste et citoyen intégrée au programme de mandature de la majorité prévoyant la création de 7 centres publics de santé à Paris en priorité dans les QPV ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en Conseil de Paris de février 2021 en réponse au vœu du groupe Communiste relatif à la création de centres municipaux de santé ;

Considérant le vœu relatif à la création d'un centre de santé adopté par le conseil du 11^e arrondissement en mars 2021 demandant que la création d'un centre public ou associatif de santé dans le 11^e arrondissement soit provisionnée au plan d'investissement de mandature et qu'un site de 400 mètres carrés soit identifié dans le quartier Politique de la ville Belleville – Fontaine au Roi pour le dédier à l'installation de ce centre public de santé ;

Considérant l'amendement déposé par le groupe Communiste et citoyen au budget adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2021, engageant 6 000 000 d'euros, en investissement pour les structures de santé de proximité ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en Conseil de Paris de juillet 2023 en réponse au vœu du groupe Communiste relatif à la création de centres municipaux de santé, demandant que la Ville de Paris actant la localisation de deux futurs CMS d'ici 2027 (Python Duvernois et Charles Hermite) et la planification de 5 autres à l'occasion du vote du budget 2024 en décembre prochain ;

Considérant l'amendement au budget présenté en décembre 2023 par le groupe communiste et citoyen relatif à la création de nouveaux centres municipaux de santé ;

Considérant le vœu du groupe communiste, relatif à la création d'un centre municipal de santé d'innovation de 1000 m² dans le cadre du réaménagement de la Porte de Montreuil, adopté en février 2024 par le Conseil de Paris ;

Considérant les multiples vœux relatifs à la fermeture des centres de santé de la Croix Rouge, adoptés par le Conseil de Paris au cours des deux dernières années ;

Considérant que l'implantation de nouveaux centres de santé municipaux, dont le besoin de création avait été évalué à 7 en début de mandature par la majorité municipale, doit se faire en fonction des besoins territorialisés des populations avec comme objectif premier de répondre aux besoins des publics les plus éloignés du soin ;

Considérant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté le 5 juin 2023 en séance du Conseil de Paris prévoyant l'identification de sites susceptibles d'accueillir des activités de soin ;

Considérant que toutes les options foncières doivent être étudiées (mobilisation du foncier municipal, mobilisation du foncier disponible de partenaires tels que les bailleurs) pour permettre l'ouverture rapide de centres municipaux de santé ;

Considérant la volonté, dans le 11^e, d'établir un centre municipal de santé dans le quartier Belleville-Fontaine au Roi, QPV ;

**Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024**

Sur le rapport de Madame Bénédicte DAGEVILLE,

Sur proposition des élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen et du groupe Paris 11 en
Commun ;

EMET LE VŒU :

- que la Ville de Paris planifie la création d'un équipement municipal de santé permettant de proposer des soins en secteur 1, ainsi que des actions de préventions et d'accès aux droits dans le quartier Belleville Fontaine au Roi ;
- que la Ville de Paris étudie en lien avec les autorités sanitaires et les structures de santé la possibilité d'implanter un dispositif du type Permanence d'accès aux soins de santé dans le quartier de Belleville Fontaine Au Roi.

-*-

Nombre de votants : 27 dont 7 ayant donné pouvoir

Mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024**

D.11.24.167

Référence : **V 11202425**

Vœu relatif à l'équipement du commissariat central du 11^e arrondissement en pass Vigik universels [groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la quasi-totalité des immeubles du 11^{ème} arrondissement ont équipé leurs entrées respectives de lecteurs de cartes de type Vigik,

Considérant par ailleurs les nombreuses missions réalisées par les policiers du 11^e arrondissement qui nécessitent l'accès aux immeubles d'habitation,

Considérant que l'obtention de cet accès nécessite actuellement une logistique additionnelle pour collecter les codes ou identifier une personne susceptible d'ouvrir les portes, logistique qui pourrait être évitée,

Considérant que plusieurs minutes perdues sur une intervention des forces de l'ordre peuvent avoir des conséquences graves,

Considérant que l'autorisation d'accès à l'immeuble conféré aux effectifs la Police nationale est une résolution soumise obligatoirement aux Assemblées générales de copropriété, autorisation devenue perpétuelle il y a quelques années (contre limitée à un an auparavant);

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élu.e.s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris élabore une convention avec la Préfecture de Police, les Bailleurs sociaux et les Syndic de copropriété afin d'équiper à titre expérimental le commissariat central du 11^e arrondissement d'une borne et de pass Vigik universels,
- Qu'à l'issue de cette expérimentation, un bilan soit produit en vue de sa généralisation.

*

Nombre de votants : 2 dont 0 ayant donné pouvoir

Abstentions : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, groupe Communiste et Citoyen, Grégory MOREAU

Pour : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.168

Référence : Q 11 2024 04

Question orale relative au devenir de la place du Père Chaillet [groupe Changer Paris]

Monsieur le Maire,

A quelques pas de cette mairie d'arrondissement, la place du Père Chaillet fait grise mine. Elle manque de vie dès lors que le marché qui l'occupe deux fois par semaine plie bagage. Pourtant, elle ne manque pas d'un certain charme discret et d'un potentiel indéniable, celui de devenir une placette de vie entre deux rues – reconnaissons-le – assez passantes.

Il y eut tout d'abord la question du manège, évincé de la place par la municipalité en Juin 2023. Saisi lors d'une question orale par notre groupe en Septembre de la même année, vous nous aviez indiqué, Monsieur le Maire, qu'une nouvelle procédure de désignation d'un exploitant étant en cours, la précédente devant prendre le relai du manège en place n'ayant pu être concrétisée pour des raisons techniques. Soit, mais le temps a passé depuis cette réponse, et les enfants du quartier en sont aujourd'hui à un an sans manège.

S'est rajouté ensuite cette question des deux bacs de collecte des déchets organiques installés par la municipalité. Régulièrement sales et dégageant une forte odeur pour le moins désagréable, ils ne sont pas sans incommoder le voisinage, notamment les voisins directs du 1 de ladite place dont l'entrée d'immeuble se situe à deux mètres des bacs. Il eut été plus pertinent de positionner les bacs du côté avenue Ledru-Rollin au lieu du côté habitations, mais peut-être la mairie a-t-elle souhaité adresser élégamment un message aux résidents du 1 place du Père Chaillet qui lui ont fait l'affront de s'opposer avec vigueur à ses travaux de rénovation.

En conséquence, les élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)** souhaitent obtenir de la part de l'exécutif les éléments de réponse suivants :

- Qu'en est-il du retour d'un manège place du Père Chaillet ? Celui-ci est-il toujours d'actualité et sous quels délais ?
- Les bacs de collecte de déchets organiques seront-ils déplacés afin d'amoindrir les nuisances qu'ils génèrent sans entraver la collecte ?
- Plus généralement, quel avenir la municipalité entend-elle donner à la place du Père Chaillet ?

Conseil du 11^e arrondissement
18 JUIN 2024

D.11.24.169

Référence : **Q 11 2024 05**

Question orale relative aux « ramblas » des boulevards Richard-Lenoir et Jules Ferry
[groupe Changer Paris]

Monsieur le Maire,

Dans sa définition numéro 1, le Larousse en ligne définit le mensonge comme – je cite – « Action de mentir, de déguiser, d'altérer la vérité : Le mensonge sert de fondement à sa politique ». Donc Monsieur le Maire, le 15 Mai 2024, vous avez menti à ce conseil. En effet, en réponse au vœu de notre groupe demandant le maintien des grilles des jardins des boulevards Richard-Lenoir et Jules Ferry, vous vous êtes bien gardé d'annoncer que celles-ci seraient tronçonnées le lendemain matin. Mensonge par omission.

Ainsi, le 16 Mai au petit matin, la Ville de Paris découpait les grilles de ces jardins en dépit de la mobilisation sur place des riverains et – il faut le voir pour le croire – sous escorte policière. Cela même alors qu'un vœu de notre groupe demandant leur maintien devait encore être examiné par le conseil de Paris et qu'un référé portant la même demande n'avait pas encore été jugé. La Ville a choisi le passage en force avec – il faut quand même le dire et que chacun assume ses positions – la complicité des Verts qui n'ont jamais soutenu aucun de nos vœux demandant leur maintien. Pourtant, avec les voix de nos deux groupes au conseil de Paris, nous aurions pu vous contraindre à laisser ces grilles en place. Les confortables indemnités d'adjoint seraient-elles plus fortes que les principes qu'Europe Ecologie-Les Verts prétendent défendre ? Le juge des référés vous a par ailleurs donné tort le 28 Mai en ordonnant la suspension des travaux.

Je tiens à rappeler que d'autres solutions existent. Des solutions compatibles avec votre projet de « ramblas » et qui permettent de créer la continuité piétonne que vous souhaitez tout en conservant les grilles des squares. Il s'agit de la proposition des riverains d'installer des portillons d'accès supplémentaires. C'est simple, efficace, et cela ne coûte pas cher. Je vous l'avais d'ailleurs exposée lors du conseil de Septembre 2023. Mais vous avez préféré rester sourd.

En conséquence, les élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)** souhaitent obtenir de votre part de l'exécutif les éléments de réponse suivants :

Suite à la suspension des travaux prononcée par le Juge, la majorité municipale compte-t-elle enfin écouter les riverains et collectifs et revoir sa copie afin d'y intégrer le retour des grilles dans les jardins des boulevards Richard-Lenoir et Jules Ferry ?

À 21h55 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.